

B. Wagon, chargé d'étude
 V. Rousset, archéologue du patrimoine
 Date : 25 mars 2022
 Echelle : 1/7 500e

Plan d'ensemble

SA : Bourg
 SB : La plaine bâtie
 SP : Secteur paysager

- Perimètre de l'A.V.A.P.
- Limite de secteur de l'A.V.A.P.
- Edifice classé au titre des Monuments historiques
- Edifice inscrit au titre des Monuments historiques
- Sol protégé au titre des Monuments historiques
- Perimètre de 500 mètres autour des Monuments historiques (hors périmètre du S.P.R.)
- 1ère catégorie (patrimoine bâti protégé exceptionnel ou particulier)
- 2ème catégorie (patrimoine bâti protégé)
- 3ème catégorie (immeuble constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement)
- 4ème catégorie (immeuble non repéré comme patrimoine architectural)
- Cour
- Jardin d'agrément
- Murs de clôture et de soutènement protégés
- Limite sur l'espace public à maintenir en clôture
- Espaces paysagers de sensibilité supérieure
- Espaces paysagers sensibles
- Masses boisées
- Haie
- Arbre isolé remarquable
- Alignement d'arbres
- Faisceaux de vue
- Passage et chemin
- Falaise (carrère)

